

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**

**SEANCE DU 24 AVRIL 2015**

L'an **deux mille quinze** et le **vingt-quatre** du mois **d'avril** à **17 heures et deux minutes**,  
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **15 avril 2015.**

Date d'affichage : **20 avril 2015.**

**Etaient présents :** Mme Martine GRECO –

MM. Bernard BATIFOULIER – René CAUSSIGNAC – Francis GRAÖ –

Denis MALOSSANE – Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

**Absents représentés :** M. Armel AÏTA donne pouvoir à M. René CAUSSIGNAC –

M. Henri COSENZA, donne pouvoir à M. François GRECO –

**Secrétaire de séance :** Mme Martine GRECO -

**DELIBERATION N° 2015/21    Pour : 10    Contre : 00    Abstention : 00**

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE AU TITRE DE  
L'ANNEE 2014.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2341-1, L 2342, L 2342-2,  
L 2343, L 2343-2 et R 241-1 à R 241-3 ;

Vu l'approbation du Budget Unique de l'exercice 2014 par le Conseil Municipal en date du 18 Avril  
2014 ;

Vu les délibérations N° 2014/43, 2014/53, 2014/56 et 2014/703 en date du 20 Juin, 22 Août, 03 Octobre  
et 27 Novembre 2014, décidant des virements de crédit relatif à cet exercice ;

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée Municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice  
2014.

Entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège  
sous la présidence de Monsieur Antoine PES, Conseiller Municipal, conformément à l'article L 2121-14  
du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ADOPTE** le compte administratif de la Commune au titre de l'année 2014.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**Le Maire**

**François GRECO**